



Bruxelles, le 29 juin 2017  
(OR. fr)

10732/17

---

---

**Dossier interinstitutionnel:**  
2016/0186 (COD)

---

---

CODEC 1150  
CULT 92  
AELE 55  
EEE 32

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 445/2014/UE instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033 <b>(première lecture)</b> - Adoption de l'acte législatif

---

1. Le 17 juin 2016, la Commission a transmis au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 167, paragraphe 5 du TFUE.
2. Le Comité des régions a été consulté.
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 13 juin 2017. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil<sup>2</sup>.
4. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 25/17.

---

<sup>1</sup> doc. 10532/16.

<sup>2</sup> doc. 10329/17.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.

---